



SEANCE DU 17 AVRIL 2025

Nombre de membres :

En exercice : 15
Présents : 9
Pouvoirs : 2
Absents excusés : 3
Absents : 3
Votants : 11

L'AN DEUX MILLE VINGT-CINQ LE DIX-SEPT AVRIL à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune des Contamines-Montjoie, régulièrement convoqué le 11 AVRIL 2025, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur François BARBIER, Maire.

ETAIENT PRESENTS : M. François BARBIER, Mme Elisabeth MOLLARD, M. Jean-Luc MATTEL, Mme Gaëlle BLANCHARD, M. Michel BELIN, M. Michel BOUVARD, Mme Marielle MERMOUD, Mme Noëlle GRAVAUD, M. Jean-Christophe DOMINGUEZ.

ABSENTS EXCUSES : M. Bertrand DOLIGEZ (donne pouvoir à François BARBIER), M. Florian GIBIER (donne pouvoir à Elisabeth MOLLARD), Mme Marie-Noëlle LAVERTON.

ABSENTS : Mme Peggy LE BRUCHEC, M. Etienne JACQUET, M. Antoine BOISSET.

OBJET : AUTORISATION DE SIGNATURE D'UNE CONVENTION DE PASSAGE POUR ITINERAIRES VTT **DEL2025-56**

Rapporteur : Jean-Luc MATTEL

Dans le cadre de sa politique de développement des activités de pleine nature, la commune souhaite favoriser la pratique du VTT en montagne en aménagement des itinéraires adaptés et sécurisés.

Afin de permettre ces itinéraires, il est nécessaire d'obtenir l'accord des propriétaires des terrains traversés. La commune souhaite formaliser ces accords par la signature de conventions de passage, par lesquelles les propriétaires privés autorisent sans contrepartie financière la commune à aménager et entretenir un itinéraire de VTT sur leurs parcelles.

Aux termes de cette convention, la commune s'engagera notamment à :

- Réaliser ou faire réaliser sous sa responsabilité et par le tiers de son choix les travaux d'aménagements, de balisage et d'entretien liés à la pratique du VTT ;
- Mettre en place un balisage adapté pour signaler l'itinéraire et en informer les usagers ;
- Assurer l'entretien régulier du sentier et de ses aménagements afin de garantir sa praticabilité et la sécurité des pratiquants ;
- Installer des barrières adaptées aux endroits nécessaires pour éviter toute divagation des troupeaux en cas de présence d'animaux sur les parcelles concernées ;
- Informer les usagers de la présence éventuelle de troupeaux et de la nécessité de refermer les barrières après leur passage.

La convention type de passage pour itinéraires VTT demeure ci-annexée.

Considérant, l'intérêt de développer un réseau d'itinéraires VTT sur le territoire communal,
Considérant, la nécessité d'obtenir l'accord des propriétaire privés pour le passage sur leurs terrains,

Considérant, l'intérêt d'une formalisation de ces accords par des conventions précisant les droits et obligation de chaque partie,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité

Envoyé en préfecture le 22/04/2025
Reçu en préfecture le 22/04/2025
Publié le
ID : 074-217400852-20250417-DEL2025056-DE



Pour : 11	Contre :	Abstention :
------------------	-----------------	---------------------

Article 1 : D'AUTORISER la création d'un réseau d'itinéraires VTT sur le territoire communal, dont le tracé pourra traverser des terrains privés sous réserve de l'accord des propriétaires concernés.

Article 2 : D'APPROUVER la convention de passage type pour itinéraires VTT à intervenir entre les propriétaires privés et la commune des CONTAMINES-MONTJOIE.

Article 3 : D'AUTORISER Monsieur le Maire ou tout élu dûment habilité à signer toute convention de passage pour itinéraires VTT avec les propriétaires privés conformément à la convention type ci-annexée.

Article 4 : DE CHARGER Monsieur le Maire ou tout élu dûment habilité de prendre toutes les mesures nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

En Mairie, le 17 avril 2025
Le secrétaire de séance,

En Mairie, le 17 avril 2025
Le Maire,
François BARBIER

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus,
Au registre sont les signatures,
Pour copie conforme,
Affichée le
Acte certifié exécutoire le
Télétransmis en sous-préfecture le
Publié le